

Réunion extraordinaire du 06 Mai 2022

 Comité Social et Economique d'Etablissement Appli de l'UES CAPGEMINI

 Via TEAMS

Participation

Nom	Rôle	Présence
Stephane MISTRAL BERNARD	Elu titulaire	X
Lygie PORCHET DE KERPOISSON	Elue titulaire	X
Alain JAMMES	Elu titulaire	X
Christine CHOVET	Elue suppléante	
Frederic TRIOU	Elu suppléant	
Léna SALAUN	Elue suppléante	
Eric RICARD	Représentant Syndical titulaire	
Elsa SITBON	Représentante Syndical suppléante	X

Ordre du jour

1. Information-consultation sur le projet de détachement auprès de Capgemini TS de 50 salariés protégés de la société Altran Technologies relevant des branches d'activités IT France et FPS transférées à Capgemini TS dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés le 1er avril 2022 et ce, dans l'attente des décisions administratives de transferts des inspecteurs du travail



Linked in



Compte Rendu

1. Information-consultation sur le projet de détachement auprès de Capgemini TS de 50 salariés protégés de la société Altran Technologies relevant des branches d'activités IT France et FPS transférées à Capgemini TS dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés le 1er avril 2022 et ce, dans l'attente des décisions administratives de transferts des inspecteurs du travail

Invités : Loan PHAN, responsable affaires sociales DAS UES Capgemini
Emmanuel BENGHOZI, responsable affaires sociales DAS UES Altran

Déclarations de la CFDT et de l'UNSA lues avant que le sujet soit traité.

Sur la demande des élus concernant les modalités d'organisation des réunions, la direction, tout en engageant un consensus avec les OS, a proposé plusieurs solutions pour lesquelles aucune solution n'a été trouvée.

Une négociation va être engagée le vendredi 13 mai sur le sujet.

Cette réunion fait suite à la réunion extraordinaire du 08 Avril 2022.

Il s'agit de transférer les salariés d'Altran qui détiennent un mandat de représentant du personnel vers CapGemini.

Depuis la réunion certaines inspections du travail se sont positionnés sur 17 salariés. Les autres sont en cours. Certains sont en mission. L'idée est de reprendre très rapidement leur mission. En attendant la décision de leur inspection du travail leur permettre de les détacher afin de leur permettre de réintégrer leur mission.

Au niveau du CSEC d'Altran il y a eu deux réunions. L'avis n'a pas été donné par le CSEC d'Altran ce qui correspond à un avis négatif.

Les élus CFE-CGC demandent pourquoi le CSE d'Altran n'a pas donné d'avis ?

Il y a plusieurs échanges. Au terme de ces échanges le CSEC d'Altran n'étaient pas dans la capacité de se prononcer.

Les élus demandent si le support d'informations-consultation était le même que celui présenté en CSE Appli et quand se termine le délai d'un mois pour Altran.

La direction indique que côté Altran le délai a expiré le 05 mai et côté CapGemini l'échéance est également passée.

Une interruption de séance a été demandé par les élus.

Reprise de la réunion.

Pour faire suite à une alerte sur une enquête paritaire d'une personne en souffrance une déclaration est lue par les élus du CSE Appli.

« Le CSEE confirme que la commission d'enquête paritaire sur la situation concernant l'alerte est composée de :

D'un représentant pour le périmètre ICRP,

D'un représentant pour le périmètre CSSCT,

D'un représentant sur le périmètre CSEE.



LinkedIn



La direction en a précédemment été informée par mail.

Le CSEE a appris qu'un collègue proche de la salariée concernée par l'enquête paritaire et comptant parmi ses témoins doit quitter la société ce jour. Il s'agit d'une personne dont la période d'essai de 4 mois devait se terminer le 9 mai.

Le 25 avril, sa manager l'a informé par mail de sa décision de mettre fin à sa période d'essai.

Le CSEE considère que, de par cette chronologie, il pourrait y avoir un abus de pouvoir de la direction à mettre fin à la période d'essai au moment même où l'enquête paritaire intervient.

Pour lever cette suspicion et afin que cette enquête se déroule dans les meilleures conditions, le CSEE demande de prolonger son contrat de travail. »

La direction a noté les propos de cette déclaration.

Concernant l'avis à donner lors de cette réunion une déclaration est lue par les élus du CSE Appli.

« Les élus du CSEE Appli constatent l'absence d'avis formulé en amont par le CCSE Altran.

Les élus du CSEE Appli s'alignent sur cette position et ne se prononcent pas sur ce projet.

Cette Motion ne vaut pas avis. »

Cette motion est unanime.

La direction prend note d'absence d'avis. Pour la direction il n'y a pas de questions complémentaires qui restent sans réponse. De ce fait l'avis est négatif et

Les élus CFE-CGC même s'il n'y a pas d'avis rendu c'est aussi lié au fait qu'il n'y a pas eu respect des délais afin d'obtenir de notre part un avis. Pas de convocation dans les temps.

La direction considère qu'il n'y a pas d'avis. Même s'il y avait eu un délai légal le retour d'avis aurait été le même.

Pour plus d'informations, contactez la CFE-CGC !

Syndicat des Cadres et de l'Encadrement



LinkedIn

